



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
*en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique*

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
.....

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE
D'AGENT SOCIAL QUALIFIÉ DE 2^{ème} CLASSE DE
LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2010**

**1^{ère} ÉPREUVE : SÉRIE DE QUESTIONS PERMETTANT DE
VÉRIFIER LE NIVEAU DE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
DU CANDIDAT**

Lundi 5 décembre 2011

(Durée : 1h30)

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'AGENT SOCIAL QUALIFIE DE DEUXIEME CLASSE
DE LA FONCTION PUBLIQUE DE POLYNESIE FRANCAISE
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Arrêté n°497 CM du 14 mai 1996 relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social qualifié de la fonction publique de la Polynésie française, JOPF du 31 mai 1996

PREMIERE EPREUVE

Durée 1H30

Séries de questions permettant de vérifier le niveau de compétences professionnelles
du candidat.

I - Retranscrire l'intitulé exact des sigles suivants et donner leurs champs de compétences. *10 points*

1. COTOREP
2. CTES
3. CCPE
4. ASPA
5. ADIE
6. AAH
7. RSPF
8. PSG
9. CPIA
10. ICRA

II- Un travailleur social de la direction des affaires sociales refuse d'instruire une demande d'aide sociale sur sollicitation insistante du maire de la commune parce qu'il ne la juge pas opportune.

1. Que pensez-vous de cette situation ? *5 points*
2. Comment réagiriez vous à la place du travailleur social ? *5 points*